

Entre :

LE CLIENT :

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
DEUX-RIVES**

**2, RUE DU GENERAL VIDALOT
BP 75
82403 VALENCE D'AGEN CEDEX**

Et :

LE PRESTATAIRE

AGORASTORE SAS

REPRESENTE PAR LA SOCIETE AS GROUP

20 RUE VOLTAIRE
93100 MONTREUIL
SAS AU CAPITAL DE 56 790 EUROS
RCS BOBIGNY 491 023 073

ARTICLE 1 – OBJET

LA SOLUTION AGORASTORE PERMET DE METTRE EN RELATION DES VENDEURS ET DES ACHETEURS VIA UNE PROCEDURE D'ENCHERES ORGANISEES SUR LE SITE INTERNET D'AGORASTORE. ELLE PERMET AU CLIENT DE PROPOSER EN LIGNE TOUT TYPE DE BIENS SUR CE SITE INTERNET, EN OPTIMISANT SES PRIX DE VENTE.

LA SOLUTION AGORASTORE CONSISTE EN LA MISE A DISPOSITION DU CLIENT DU **PORTAIL AGORASTORE**, QUI PERMET LA VENTE DES BIENS PAR LE CLIENT AUX INTERNAUTES VIA UNE PROCEDURE D'ENCHERES, ET DE **L'ESPACE D'ADMINISTRATION**, QUI PERMET AU CLIENT DE GERER LES BIENS MIS EN VENTE ET LES VENTES EFFECTUEES (ENVOI DE MAIL AUX ENCHERISSEURS, HISTORIQUES DES VENTES ET ENCHERES...).

LE PRESENT CONTRAT CADRE DEFINIT LES CONDITIONS DANS LESQUELLES AGORASTORE PROPOSE SA SOLUTION AU CLIENT.

ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES

LE CLIENT S'ENGAGE A UTILISER LA SOLUTION DANS LE STRICT RESPECT DE SON OBJET ET DANS LE CADRE STRICT DE SON ACTIVITE. LE CLIENT DOIT S'ASSURER NOTAMMENT QUE LES INFORMATIONS MISES EN LIGNE SONT CONFORMES A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR ET NE VONT PAS A L'ENCONTRE DES USAGES ET DES BONNES MOEURS. DANS TOUTS LES CAS, AGORASTORE NE POURRA ETRE TENU POUR RESPONSABLE DES ELEMENTS DIFFUSES PAR LE CLIENT ET SE RESERVE LE DROIT D'INTERROMPRE SES SERVICES EN CAS DE NON-RESPECT DES TERMES DU PRESENT CONTRAT CADRE.

COMPTE TENU NOTAMMENT DE LA GESTION PAR AGORASTORE DES ANNONCES RELATIVES A CHAQUE BIEN, DES VERIFICATIONS, DE L'ASSISTANCE FOURNIE, DE L'ORGANISATION DES ENCHERES, ET DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION ORGANISEES PAR AGORASTORE, LE CLIENT S'ENGAGE A NE PAS UTILISER D'AUTRES SOLUTIONS EN LIGNE DE COURTAGE AUX ENCHERES QUE LA SOLUTION AGORASTORE PENDANT LA DUREE DU CONTRAT.

DES LORS QUE LE CLIENT MET EN VENTE AUX ENCHERES UN BIENS VIA LA SOLUTION AGORASTORE, IL S'ENGAGE A RESERVER LEDIT BIENS AUX FINS DE CETTE VENTE. A LA FIN DE LA PERIODE D'ENCHERES, LE CLIENT S'ENGAGE A CEDER LE BIENS AU MEILLEUR ENCHERISSEUR POUR LE MONTANT DE SA DERNIERE ENCHERE, SOUS RESERVE DE L'ABSENCE DE PRIX DE RESERVE OU QUE CELUI-CI AIT ETE ATTEINT. EN CAS D'IMPOSSIBILITE DU CLIENT DE DONNER SUITE A LA VENTE, IL DEVRA JUSTIFIER AUPRES DU PRESTATAIRE ET DE L'ENCHERISSEUR GAGNANT LES MOTIFS DE CETTE IMPOSSIBILITE. LE MONTANT DU COMMISSIONNEMENT RESTERA, DANS CE CAS, DU AU PRESTATAIRE SAUF POUR DES CAS EXCEPTIONNELS (VOL, CASSE OU CATASTROPHE NATURELLE)

AGORASTORE SE RESERVE LE DROIT DE NE PAS FAIRE APPARAITRE LES BIENS DU CLIENT SUR LE PORTAIL ET / OU DE REFUSER LA MISE EN VENTE DE CERTAINS BIENS.

TOUTE DIFFICULTE RELATIVE A L'APPLICATION OU A L'INTERPRETATION DU PRESENT CONTRAT-CADRE SERA SOUMISE, A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE, A LA JURIDICTION DU TRIBUNAL COMPETENT.

ARTICLE 3 – ETENDUE DU SERVICE

DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT ET PENDANT SA DUREE, AGORASTORE ASSURERA LES SERVICES ET PRESTATIONS SUIVANTS :

- **HEBERGEMENT** DU PORTAIL AGORASTORE AVEC UNE QUALITE DE CONNEXION PROFESSIONNELLE, STABLE ET SECURISEE, AVEC UNE DISPONIBILITE DU SITE 7J/7 24H/24, A L'EXCLUSION DES INTERRUPTIONS POUR CAS DE FORCE MAJEURE, MAINTENANCE OU CORRECTION D'ANOMALIES ;
- **ASSISTANCE TELEPHONIQUE** ET PAR COURRIEL DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H A 18H SANS INTERRUPTION, HORS JOURS FIERES, ET HORS FERMETURES POUR RAISONS EXCEPTIONNELLES.
- **MAINTENANCE** DU SITE PAR DES MISES A JOUR REGULIERES ET LE CORRECTION DES ANOMALIES DE LA SOLUTION AGORASTORE
- **TELEFORMATION** D'ADMINISTRATEURS DESIGNES PAR LE CLIENT, AFIN D'OPTIMISER LA COMPREHENSION DU PROCESSUS D'ORGANISATION DES VENTES.

ARTICLE 4 - DUREE

LE PRESENT CONTRAT CADRE PREND EFFET AU JOUR DE SA SIGNATURE PAR LE CLIENT POUR UNE PERIODE D'UN AN RENOUELABLE PAR TACITE RECONDUCTION POUR DES PERIODES D'UN AN, POUR UNE DUREE MAXIMALE CUMULEE DE QUATRE ANS.

A L'ISSUE DE LA PREMIERE ANNEE, LE CONTRAT SERA RESILIALE A TOUT MOMENT PAR LES DEUX PARTIES, PAR L'ENVOI D'UN COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION, SOUS RESERVE DU RESPECT D'UN PREAVIS DE TROIS MOIS.

ARTICLE 5 – TARIFS

LES TAUX DE COMMISSIONS INDiques CI-DESSOUS SONT FIXES SUR LE PRIX DE DEPART ET APPLICABLE AU PRIX DE VENTE FINAL.

	PRIX HT	REMISE	PRIX REMISE HT
TAUX DE COMMISSION APPLICABLE SUR LE PRIX TOTAL FINAL REALISE SUR LES VENTES AU TERME D'UNE PERIODE D'ENCHERES	12%	-	12%

PRESTATIONS OPTIONNELLES :

INVENTAIRE PHYSIQUE EN FRANCE METROPOLITAINE : 800€HT/JOUR

LA TVA APPLICABLE SUR L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS EST DE 20%

ARTICLE 6 - MODALITES DE FACTURATION ET DE REGLEMENT

LES FACTURES LIEES AUX VENTES REALISEES PAR LE CLIENT SONT EMISES 15 JOURS APRES LA FIN DE LA VENTE, DES LORS QU'IL Y A AU MOINS UNE VENTE. EN CAS D'ANNULATION D'UNE VENTE PAR UN ACHETEUR, LE CLIENT DOIT AVERTIR AGORASTORE DE CETTE ANNULATION DANS CE DELAI DE 15 JOURS POUR QU'ELLE SOIT PRISE EN COMPTE SUR LA FACTURE DU MOIS. AU-DELA DE CETTE DATE, LE MONTANT DE L'ANNULATION DONNERA LIEU A UN AVOIR SUR LES VENTES ULTERIEURES. LES FACTURES, PAYABLES A 30 JOURS, COMPORTENT LE DETAIL DES ELEMENTS FACTURES.

LE COMPTE A CREDITER EST LE SUIVANT :

BANQUE	IBAN	CODE BIC	RIB
BRED VINCENNES	FR 7610 1070 0228 0042 8005 339 76	BREDFRPPXXX	BANQUE : 10107 GUICHET : 00228 COMPTE : 00428005339 CLE : 76

FAIT A VALENCE D'AGEN

LE :

LE CLIENT, REPRESENTE PAR :

(CACHE ET SIGNATURE DU CLIENT)

FAIT A MONTREUIL

LE :

AGORASTORE, REPRESENTEE PAR :

AS GROUP

(CACHE ET SIGNATURE DU PRESTATAIRE)